

Grippe aviaire: confinement obligatoire des élevages de volailles en Belgique

Belga

Mis en ligne vendredi 21 novembre 2014, 20h18

Le confinement est fortement recommandé aux éleveurs de volaille non professionnels.



Photo

• Coralie Cardon

Le ministre fédéral de l'Agriculture, Willy Borsus, a décidé d'imposer un confinement obligatoire pour les volailles de l'ensemble des éleveurs professionnels en Belgique en raison du troisième foyer de grippe aviaire découvert aux Pays-Bas, indique vendredi l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA), qui a proposé cette mesure de précaution. Le confinement des volailles est imposé à partir de ce vendredi.

Le confinement de la volaille consiste à rentrer les animaux ou à couvrir les parcours extérieurs de filets, afin d'éviter tout contact avec des oiseaux sauvages, notamment les oiseaux migrateurs, précise l'AFSCA. Il s'appliquait déjà aux exploitations professionnelles de volaille dans des zones à grande densité d'oiseaux sauvages et est fortement recommandé aux éleveurs de volaille non professionnels.

Willy Borsus veut « rassurer les consommateurs »

Les détenteurs de volailles, professionnels ou non, sont par ailleurs obligés de désinfecter chaque véhicule après le transport de volailles, oiseaux et œufs, ainsi que lors d'un retour d'une zone à risque. Parmi les autres obligations, l'eau utilisée pour abreuver les volailles et les oiseaux maintenus en captivité ne peut pas provenir d'eaux de surface et le nourrissage ainsi que l'abreuvement des volailles doivent obligatoirement être réalisés à l'intérieur.

L'accès aux lieux où des volailles ou d'autres oiseaux vivants captifs sont présents est également interdit à tout véhicule, toute personne et tout matériel qui, dans les quatre jours précédents, se sont rendus dans une zone à risque en Allemagne, dans l'ensemble des Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Le ministre Willy Borsus rappelle qu'aucun foyer de grippe aviaire n'a été détecté en Belgique. « *Je souhaite aussi rassurer les consommateurs, il n'y a aucun risque à manger de la volaille. Ils peuvent consommer celle-ci en toute sécurité pour leur santé* », précise-t-il